

Rapport de la Commission de gestion sur le

Préavis municipal N° 2 - 2019

Comptes de l'exercice 2018

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz, Yves Jobin et Anne Fischer, s'est réunie une première fois le mercredi 12 juin sans Ronald Marendaz et Yves Jobin, afin d'examiner le préavis municipal N°2 - 2019 avec le syndic M. Luc Mouthon, les conseillers municipaux et la nouvelle boursière communale, Mme Céline Jaccard. La Commission a pu poser toutes les questions qui étaient les siennes et recevoir les explications détaillées nécessaires à sa compréhension des documents.

La Commission de gestion s'est réunie une seconde fois, sans Yves Jobin, le vendredi 14 juin afin de discuter et d'élaborer son rapport.

Quelques remarques sur des points précis :

Concernant les revenus :

- Le retour péréquatif a encore été très favorable pour la commune en 2018 et toujours en lien avec le chantier de la route des Montagnes.
- Le budget 2018 concernant le revenu des impôts a été optimiste, puisqu'in fine, dans les comptes, le revenu a été inférieur de 140'000 francs sans toutefois que l'on soit actuellement en mesure de comprendre pourquoi.
- La forêt a bénéficié d'une subvention de 70'000 francs pour réparer les dégâts particulièrement étendus commis aux arbres par un troupeau de cerfs très actifs.

Concernant les charges

- Des travaux imprévus ont dû être menés ; ils étaient nécessaires et sont parfaitement explicités:
 - Au niveau de l'immeuble communal : la réfection du chauffage a révélé des problèmes imprévus et des changements de locataires ont nécessité le rafraîchissement de certains appartements avant de pouvoir les relouer.
 - Au niveau de l'entretien des routes : les intempéries ont causé des dégâts qu'il a fallu réparer.

Concernant la gestion du budget :

- L'excédent de charges, estimé dans le budget à 126'862 francs n'a finalement été que de 24'953 francs. Il est inférieur à celui de l'année précédente, et ce, malgré des dépenses imprévues.
- Le réaménagement d'une dette liée à un emprunt à l'Association des communes suisses va nous permettre de diminuer la charge des intérêts en 2019.

De manière générale, la Commission a beaucoup apprécié le professionnalisme de la nouvelle boursière communale qui a répondu avec précision à toutes les questions, apportant en sus des informations nouvelles concernant notamment le retour péréquatif et les comptes liés au Disren. Les différents documents présentant les comptes ont été élaborés avec clarté et précision.

Le rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes ne comprend aucune demande de correction. Il est relevé que les comptes sont conformes à la loi du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes, que les corrections demandées dans le précédent rapport de 2017 ont été effectuées et que les bilans et comptes de pertes et profits sont « parfaitement explicites ».

**Rapport de la Commission de gestion sur le
Préavis municipal N° 2 - 2019
Comptes de l'exercice 2018**

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°2 - 2019 sur les comptes de l'exercice 2018 tel que présenté.

Marchissy, le 14 juin 2019

Anne Fischer

Yvonne Ritter

Excusé

Ronald Marendaz

Yves Jobin

Stéphane Jaquiéry